

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

32-113

Décret n° **93 - 394** du **26 AOUT 1993**
portant nomination de ~~Monsieur~~ **MBENGUE**
Luc, en qualité de Directeur des Collectivités
Locales à la direction générale de l'Administration
du Territoire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-598 du 25 Octobre 1990 portant attributions et organisation du ministère de l'administration du territoire et du pouvoir populaire ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-319 du 25 Juin 1993 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;

En Conseil de cabinet,

DECRETE :

Article Premier : Monsieur MBENGUE Luc, administrateur des services administratifs et financiers, est nommé directeur des collectivités locales à la direction générale de l'Administration du Territoire.

Article 2 : Monsieur MBENGUE Luc percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur MBENGUE Luc, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le **26 AOUT 1993**.....



Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Par le Premier ministre,
chef du Gouvernement :

Le ministre des finances et du budget

Le ministre d'Etat, ministre de
l'intérieur, chargé de la sécurité,
du développement régional et des
relations avec le Parlement,

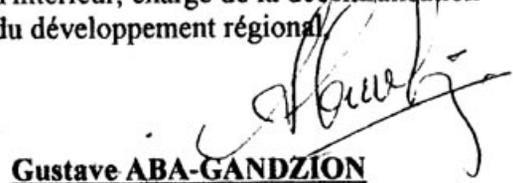


Ngalla MOUNGOUNGA-NKOMBO



Martin MBERI

Le ministre délégué auprès du ministre
de l'intérieur, chargé de la décentralisation
et du développement régional



Gustave ABA-GANDZION